

Les nouvelles formes de censures à l'université

1er février 2020

Sorbonne Université – Amphithéâtre Quinet 14h - 18h30

Depuis quelque temps se multiplient des tentatives de censure et des interventions souvent violentes destinées à interdire la tenue de telle ou telle manifestation scientifique ou culturelle au sein des universités. Les exemples sont nombreux. Ces interventions ne sont plus seulement le fait de groupes politiques et peuvent se faire au nom de la religion, de la morale sexuelle, de questions de société, en vue de dénoncer différents maux et stigmatiser des personnes supposées les incarner ou les empêcher physiquement de pouvoir s'exprimer. Ces actions ont des modes opératoires variés, qui vont d'interventions dans des cours, conférences et activités tenues au sein des universités, dans des concours et examens, dans des procédures de recrutement des universitaires, dans des programmes de recherches et des financements de chaires ou de colloques, et dans des publications.

Ces nouvelles formes de censure ne posent pas seulement la question de savoir comment faire respecter la liberté d'opinion et d'expression au sein des universités. Elles se font au nom de la morale, et au nom d'un droit à ne pas tenir la science comme neutre socialement et éthiquement. Elles posent non seulement la question de savoir si la liberté académique est seulement la liberté d'opinion et d'expression, mais aussi la liberté d'orienter la connaissance ou d'interdire dans telle ou telle direction que la morale, personnelle ou sociale favoriserait ou réprouverait. Ces questions ne sont pas nouvelles. Elles se posent dans des contextes sociaux et historiques variés. QSF les a examinées dans de nombreux travaux antérieurs. L'objectif spécifique de ce colloque n'est pas simplement de revenir sur la liberté académique, ni d'examiner, dans chaque secteur où elle se trouve menacée, si les raisons des censeurs sont légitimes. Il n'est pas non plus seulement d'analyser les conditions sociologiques et historiques qui ont conduit à ce nouvel âge de la censure. Il est d'analyser en quoi les valeurs et les normes de la recherche et de l'enseignement universitaire consistent, quelles sont les conditions juridiques de leur exercice au sein des institutions académiques, et en quoi elles doivent être protégées sans que ces nouvelles mises en cause les menacent.